

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE, A PARIS.

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Le mercredi 13 juin 1853, à une heure précise, il sera procédé par M. le préfet de la Seine, en conseil de préfecture, à l'hôtel de Ville, à l'adjudication au rabais et sur soumissions cachetées, des TRAVAUX de diverses natures, divisés en huit lots, comme il suit, à exécuter, savoir :

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉS

BIENS CHANOINE.

Etudes de M. Eugène BÉRAUD, avoué au Havre, rue des Picinettes, 33, et de M. VIEL, avoué au Havre, place Louis XVI, arcades sud, 1.

M. DE FOY

SEUL, j'ai droit de porter ce titre : INNOVATEUR-FONDATEUR de..... LA PROFESSION MATRIMONIALE,..... parce que c'est moi, de FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait SANCTIONNER.

QUI CROITAIT, dans un siècle de progrès, comme celui-ci, que des milliers de mariages faits, dans toutes les classes de la société, par la médiation de M. de Foy, et ce, pendant 27 ans, n'ont point encore totalement suffi, chez certains esprits étroits, à démontrer cette étonnante vérité que c'est une chose précieuse de pouvoir choisir un parti selon son goût dans un riche répertoire et de faire tourner à son profit les lumières d'un homme expérimenté, afin de bien se marier !

LE CHOIX, 200 MODELES variés DE LITS EN FER ET EN FONTE ORNEMENTÉE FABRIQUE DE LITS EN FER ET EN FONTE ORNEMENTÉE ET SOMMIERS ELASTIQUES. ALIÉE DES VENTES, 64 (CHAMPS-ÉLYSÉES). LITS Pour Pensions, Séminaires et Hospices.

INNOVATEUR-FONDATEUR

MARIAGES

LA PROFESSION MATRIMONIALE,..... parce que c'est moi, de FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait SANCTIONNER. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Une maison sise à Paris, rue Marivaux-des-Italiens, n° 11.

SOCIÉTÉS.

D'un acte reçu par M. Moreau, soussigné, et M. Foucher, notaire à Paris, le vingt-cinq mai mil huit cent cinquante-trois.

SOCIÉTÉS.

D'un acte reçu par M. Moreau, soussigné, et M. Foucher, notaire à Paris, le vingt-cinq mai mil huit cent cinquante-trois.

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

SOCIÉTÉS.

D'un acte passé devant M. Rousse et son confrère, notaires à Paris, le vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, enregistré, fait entre M. Pierre-Paul BULLIGNON, négociant, demeurant à Paris, boulevard de Bercy, 36 ;

Enregistré à Paris, le 10 juin 1853, F. Reçu deux francs vingt centimes, décime compris.

IMPRIMERIE DE A. GUYOT, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.

Pour légalisation de la signature A. Guyot, Le Maire du 1^{er} arrondissement,